

Lo domestiquo a Bouichet

Autor(en): **Marc**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 40

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214983>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
"PUBLICITAS"
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 4 octobre 1919. — Au val d'Angrogne. — Lo domestiquo à Bouichet (Marc à Louis). — L'épouvantail. — Une belle et bonne œuvre (L. Monnet). — Doux revoir (L. M.). — Feuilleton : Du Jorat au St-Théodule (O. Badel), suite. — Boutades.

AU VAL D'ANGROGNE

Les Lausannois donnent volontiers le nom de *val d'Angrogne* à la partie des bords de la Vuachère située entre Chailly et le pont de la Perraudettaz, sur la route de Saint-Maurice. On a pensé longtemps que cette vallécule avait été baptisée ainsi par des réfugiés des vallées vaudoises du Piémont, auxquels elle rappelait les sites de la vallée d'Angrogne dans leur pays. En réalité ce nom d'Angrogne se trouve déjà dans des documents plusieurs siècles avant l'arrivée des Vaudois du Piémont.

M. Maxime Reymond a conté l'histoire de ce joli coin de la banlieue lausannoise dans une causerie faite, le printemps dernier, à la Société de développement des quartiers des Mousquines et de l'avenue de Rumine. Cette causerie a été publiée sous le titre : *Choses et figures d'autrefois au quartier de Rumine*. Nous lui empruntons ce qui suit :

« On a voulu faire venir le nom de la Vuachère, *Warcheria* en 1228, des Vuarchères, qui étaient des vignes soumises à un mode de culture particulier. Mais en réalité, le nom véritable est *Warchiei* (en 1232), ce qui oblige à le dériver d'un *Warchari* ou *Vaucher* et signifie que le domaine appartenait à l'origine à un Germain, contemporain du Carl de Chailly. Du domaine, il a passé autrefois au ruisseau qui s'appelait précédemment le Nant. Ce lieu a pour nous un intérêt spécial, parce qu'il se trouve à la bifurcation de deux routes : la voie romaine des monts et le chemin récent, mais plus important, venant de Vevey. Nous sommes en effet en présence ici d'une des grandes artères du moyen âge. C'est par là que passaient les marchands des Flandres et ceux de Lombardie, se croisant au Bourg ou à la Cité pour aller faire au loin leur négoce et continuant, les uns par le Maupas, sur Orbe, les autres par le chemin des Jumelles et la terrasse du Languedoc, sur Genève. C'étaient de longues caravanes, chargées de ballots de marchandises diverses et souvent précieuses. En trois ans, depuis 1380, le fisc dut y taxer 1340 ballots de futaine ou d'autres étoffes allant en Lombardie, 369 balles de soieries et de drap d'or, 32 balles de peaux et 2868 balles de laine des Flandres qui prenaient aussi la route de Lombardie : on paya près de 300,000 francs de droits pour ces marchandises au péage de Villeneuve, et nous ne connaissons pas l'importance des marchandises qui suivirent la voie inverse, de Lombardie en France.

» A côté des marchands, il y avait des pèlerins et ils étaient nombreux, soit qu'ils vinssent à la Cathédrale, soit qu'ils prissent le chemin de Rome. Or, pour tous ces passagers, la route étroite, sinueuse, avec de profonds raidillons, n'était pas commode, surtout au bord de la Vua-

chère. Le pont établi sur ce ruisseau — et qui est celui que l'on nomme aujourd'hui pont de la Perraudettaz — manquait de solidité. En 1340, l'évêque et les citoyens de Lausanne donnèrent à l'hôpital Notre-Dame la grange d'Epirnoux, à la condition de se charger de reconstruire le pont en ruines et de l'entretenir pendant vingt ans. En 1396, l'évêque mit l'entretien du pont de la Vuachère à la charge des habitants de Lausanne, de Belmont et de Pully, et le clergé et les citoyens furent autorisés à prélever un impôt spécial pour payer les frais de réfection du pont. C'est dire le grand intérêt qu'on y attachait.

» Aussi songea-t-on bientôt à établir en cet endroit un asile, un hôpital pour les pauvres passants épuisés de maladie ou de fatigue. Vers la fin du XII^{me} siècle, un chevalier, Jacques de Renens, étant entré en religion, sa femme Guillauma de Pully, qui possédait à la Vuachère un domaine près de la route, y construisit un petit hôpital avec une chapelle dédiée à saint Nicolas. Elle y planta un verger et une vigne et l'entre tint pendant trente ans. Mais la charge était au-dessus de ses forces. Elle donna le tout, avec deux poses de terre, en 1232 au Chapitre, qui constata que la maison était en ruines, ne disposait que d'une vache et qu'elle n'avait pour tout mobilier que trois lits, six draps et deux essuie-mains. Le Chapitre chargea de l'entretien du domaine le curé de Saint-Pierre dans la paroisse duquel il se trouvait. Il le remit plus tard à des recluses — qui n'étaient point des lépreuses, comme on l'a dit par erreur — mais de simples pieuses femmes qui vivaient retirées du monde, se consacrant au soin des malades. Il y avait à Lausanne des recluses à la Vuachère, à l'hôpital et à Vidy près de la Maladière. Elles étaient au nombre de deux et vivaient généralement des dons du public : il est peu de testaments au moyen âge qui ne mentionne une petite libéralité en leur faveur.

» Ce recluse ou hôpital de la Vuachère fut fréquenté pendant deux ou trois siècles. Mais les moyens de circulation et les commodités de séjour s'étant améliorés, il finit, comme l'hôpital Saint-Jean, par être délaissé. En 1484, la maison était abandonnée et en ruine. La ville, qui l'acquittait, la vendit à des particuliers. Le plan Gigniliat de 1723 ne mentionne plus en cet endroit qu'une petite maison avec un jardin et une chevenière. A la fin du XVIII^{me} siècle, elle appartenait à une branche de la famille Rouge. Le notaire Georges Rouge, qui fut l'un des chefs de la franc-maçonnerie vaudoise à l'époque, et fut plus tard juge de district et accusateur public, y tint des conciliabules politiques à la veille de la révolution de 1798 et y mourut quarante ans après. Le patriote Georges Rouge n'y donna pas moins asile en 1812 à l'ancien roi de Hollande Louis Bonaparte, le père de Napoléon III.

» De la famille Rouge, la propriété passa en 1842 au baron de Wirsing de Dresde, puis à la famille Dapples. M^{me} Dufour-Dapples y habite une nouvelle et spacieuse maison d'habitation. Son gendre, M. Ernest Chavannes-Dufour, a fait construire une autre maison encore. La maison primitive n'est plus qu'une dépendance, et des

temps d'autrefois il ne subsiste qu'un fût de colonne dissimulé dans le lierre.»

LO DOMESTIQUO A BOUICHET

Bouichet n'avai jamé zu de tchance avoué sè vòlet. Sè prau que lo ditton dit : *tau maître, tau vòlet* et tot parai lo ditton ein avai meintu. Lo premi que l'avai prai quand la Suzon avai passà l'arma à gautse — la Suzon l'avai età po Bouichet onna fenna déstra, travaillausa, on tseu à l'ovràdzo, on ozi à trābillia, que l'età morta d'on décret dein lè rognon — eh bin ! lo premi gaçon que l'avai prai l'età on pandoure, lo second 'na roùta, lo troi siémo ion de cliiau corps que sant quemet lè derbon : l'ant tote lau fœce ào bet dau mor. S'appelāve Pet-de-lāo et l'avai duve z'affère, que Bouichet pouāve pas pidā avoué : la sâi et la babelhie. Ie tegnai la premiere de son père et l'autra de sa mère. L'età tot l'hîretādzo que l'avai zu de sè vilhio.

Ne vu pas vo racontā ti lè tor que Pet-de-lāo l'a z'u djuvi à son maître. Ein foudrai onna biblia asse grocha que cliiaque dāi z'autro iādzo que l'avai cliiau lāivro qu'on lau dit *zaproscopye* et qu'on apprennāi quan on allāvi āo catsimo. Et pu vo lè crāira pas tote. Po vouā vu vo z'ein dere iena tot parai.

Bin dāi coup, Bouichet l'avai trovā son vòlet on boqueten eimmourdzi quand bin n'avai pas betā lè pî dēfro de tota la dzornā. N'età pas rein qu'avoué cein que Bouichet lāi avai bailli que l'avai pu sè bonnā dinse. Que sè passāve-te ? Pardieu, ie sè passāve que lo maître, quieinze dzo aprī, ie trāove ion de sè bossaton asse voufdo et asse chet que lè bossaton à Davi à Soupape quand l'età āo mécanique. L'età bo et bin Pet-de-lāo que l'avai fifā, mā n'avai jamé voliu que sâi dē. L'avai preteindu que l'avai bailli à bāire à 'na vatse que l'avai lo gourme. Tot parāi, on dzor, Bouichet, que l'avai età pè Lozena, rarre à boun'hāora et trāove son vòlet pè la cāva que bevessāi onna boḡna botoille de boutsi. Mon Bouichet l'età einradzi qu'on diābillio. L'eimpougne pè on bré et lāi fā dinse :

— Ah ! lè lai attrapo, chenoille, de mè bāre mè botoille.

— Eh ! se vo plliē, noutron maître, so repond Pet-de-lāo, ne mè bramā pas. I'ē trossā lo pīgno de la faucheuse contre on ābro et frēza lo coufi, que ie bāivo on verro po mè rebailli on bocon de corrādzo.

MARC A LOUIS.

L'ÉPOUVANTAIL

« J'ai vu cent fois de près la mort, sans reculer, Criait un vieux marin ; ni le fer ni la flamme Ni les vents ni les flots, rien ne me fait trembler. » Quelqu'un lui dit : « Et votre femme ? »

Le dragon Bougnet. — M. Chamot a le succès pour lui. Chacune de ses pièces lui vaut de nouveaux compliments et une nouvelle série de salles combles. On dira ce qu'on voudra du théâtre de chez nous, une chose est sûre, c'est qu'il est très goûté de notre public, dans son ensemble. C'est le gage certain d'une bonne soirée de rire franc, sin-